



Distr. générale
28 juin 2017
Français
Original : anglais

**Forum politique de haut niveau pour le développement durable,
organisé sous les auspices du Conseil économique et social**
10-19 juillet 2017

Résumé de la cinquième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement

Note du Secrétariat

Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a arrêté la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Dans cette résolution, les États Membres ont également décidé que les réunions du forum tenues sous les auspices du Conseil économique et social tiendront compte des travaux du Forum pour la coopération en matière de développement. Le Secrétariat présente au forum politique de haut niveau un résumé de la cinquième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, établi par le Président du Conseil. L'annexe au résumé offre un aperçu des travaux d'analyse, des manifestations parallèles, des colloques préparatoires de haut niveau et d'autres manifestations préparatoires.



Résumé

Le thème général de la cinquième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, tenue à New York en juillet 2016, était « Coopération pour le développement : levier pour une mise en œuvre efficace du Programme 2030 ». Le Forum a perçu le concept général de la coopération pour le développement, ainsi qu'il ressort du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'Action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, sous un angle multipartite, qui englobe les ressources financières, le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologies, l'évolution des politiques et les partenariats multipartites.

Le Forum pour la coopération en matière de développement a souligné combien il était urgent d'intégrer dans notre pratique quotidienne un programme porteur de transformation axé sur les résultats en matière de développement durable, en mettant les plus défavorisés en premier et en adaptant les institutions et les politiques à l'appui des priorités et des systèmes dans les pays en développement. Il a demandé que davantage d'informations contextuelles précises soient disponibles sur les besoins en matière de coopération pour le développement, les politiques et les meilleures pratiques.

Le Forum a mis l'accent, tout au long des débats, sur la science, la technologie et l'innovation, les changements climatiques et la résilience et a eu des discussions approfondies sur la hiérarchisation et l'utilisation plus efficace de l'aide publique au développement et sur son rôle unique au sein du Partenariat mondial pour le développement durable.

Les participants ont demandé que l'Organisation des Nations Unies intensifie ses efforts pour aider les partenaires du Sud en vue d'améliorer la base de données factuelles les résultats en matière de développement durable.

Le Forum a de nouveau mis l'accent sur l'amélioration de la base de données factuelles sur la participation du secteur privé à la coopération pour le développement comme un moyen de changer radicalement le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel et de renforcer la confiance dans ce domaine. Le Forum a recensé des déficits énormes de capacités et de nouvelles possibilités en matière de renforcement de la qualité des systèmes de suivi et de responsabilisation à plusieurs niveaux aux fins de la coopération pour le développement. Il a aussi préconisé l'intégration systématique de partenariats multipartites sans exclusive et d'approches ascendantes dans toutes les formes de coopération pour le développement.

La cinquième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement et son vaste processus préparatoire ont montré comment le Forum permettait un dialogue franc, lucide, critique et orienté vers l'action entre tous les acteurs dans le domaine de la coopération pour le développement, ce qui a débouché sur des orientations concrètes au titre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

I. Introduction

1. Le Conseil économique et social a organisé la cinquième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement au Siège de l'ONU à New York les 21 et 22 juillet 2016. Sous le thème général « Coopération pour le développement : levier pour une mise en œuvre efficace du Programme 2030 », la réunion a rassemblé plus de 250 représentants de gouvernements et d'un large éventail de parties prenantes, organisations de la société civile, autorités locales, parlementaires, organisations philanthropiques, organisations internationales, banques de développement et secteur privé afin d'examiner les tendances et les progrès en matière de coopération internationale pour le développement.

2. La réunion faisait suite à un vaste processus préparatoire de deux ans, qui a consisté notamment en des travaux d'analyse ayant abouti à la publication, le 10 mai 2016, du rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2016/65); trois colloques de haut niveau du Forum, tenus en Belgique, en République de Corée et en Ouganda; et d'autres manifestations spéciales, réunions d'information, manifestations parallèles et ateliers.

3. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social et le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ont pour mandat de prendre en compte les travaux du Forum pour la coopération en matière de développement dans le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.² En outre, le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît le Forum pour la coopération en matière de développement comme la principale plate-forme mondiale pour le débat multipartite sur la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement.

4. Les travaux de recherche et les débats multipartites du Forum pour la coopération en matière de développement ont également contribué à la préparation et au suivi de l'examen quadriennal complet de 2016 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui orientera ces activités au cours des premières années de mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

5. Le présent résumé présente les principaux messages et recommandations du Forum sur : a) la coopération pour le développement au titre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba; b) la nécessité d'adapter la coopération pour le développement afin d'appuyer les stratégies nationales de développement durable; c) la nécessité de combler les déficits de capacités et de favoriser le développement et le transfert des technologies; d) le renforcement de la contribution de la coopération Sud-Sud au développement durable ; e) la participation du secteur privé à la coopération pour le développement; et f) le renforcement du suivi et de l'examen de la coopération pour le développement en vue d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement durable.

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 69/313 de l'Assemblée générale.

Résumé des débats

II. La coopération pour le développement au titre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba

6. *Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 engage la communauté internationale à porter la solidarité mondiale, la coopération internationale et l'action collective à de nouveaux sommets. Des efforts concertés sont nécessaires à tous les niveaux pour passer de l'approche sectorielle à des approches plus intégrées, pour donner un caractère local aux objectifs de développement durable et pour adopter des démarches plus synergiques en ce qui concerne le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030³ et l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,⁴ qui, ensemble, constituent un plan d'action pour l'humanité, la planète, la paix, la prospérité et le partenariat.*

7. *La cinquième réunion biennale du Forum pour la coopération en matière de développement, qui s'est tenue les 21 et 22 juillet 2016, a souligné combien il était urgent d'intégrer dans notre pratique quotidienne un programme porteur de transformation axé sur des résultats en matière de développement durable, de façon à mettre les plus défavorisés au premier rang et à adapter les institutions et les politiques à l'appui des priorités et des systèmes dans les pays en développement. La coopération pour le développement peut promouvoir la cohérence entre différents programmes et activités de développement, favoriser des partenariats intersectoriels sans exclusive et fournir un appui à la cohérence des politiques de développement durable. Cela se traduit notamment par l'amélioration des liens entre développement, paix et aide humanitaire et une action en faveur d'un investissement systématique dans le renforcement de la résilience des pays et des collectivités.*

8. *Toutes les parties prenantes peuvent accepter et promouvoir le concept général de coopération pour le développement, ainsi qu'il ressort du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui englobe les ressources financières, le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologies, l'évolution des politiques et les partenariats multipartites. La qualité des relations entre les partenaires revêt une importance critique et va au-delà de la quantité globale de ressources dont dépend la coopération pour le développement.*

9. *La coopération pour le développement devrait continuer à jouer le rôle qui lui revient d'aider les pays et les peuples les plus pauvres et les plus vulnérables. Pour ne pas faire de laissés pour compte, il est indispensable de fournir une aide ciblée, des ressources et un appui suffisants aux pays et populations dont les ressources et les capacités sont les plus limitées. Dans ce contexte, les engagements d'aide publique au développement (APD) doivent être remplis, et cette aide devrait être davantage répartie selon un ordre de priorité et être utilisée plus efficacement au profit des personnes les plus défavorisées en premier lieu. La coopération pour le développement peut considérablement aider à pallier les limites du marché et l'accès inégal des pays aux possibilités de développement et à appuyer les stratégies nationales de développement durable. Pour ne pas faire de laissés pour compte, il faudra faire de nouveaux choix et des investissements à grande échelle; utiliser de nouveaux outils fondés sur des données factuelles; renforcer les institutions*

³ Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

⁴ Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

nationales, notamment dans les domaines des données, du suivi et de l'examen; fournir un appui budgétaire à long terme; et forger davantage de partenariats multipartites à tous les niveaux.

10. *Pour identifier les besoins de tous les pays en développement, il convient d'envisager une approche plus globale, qui va au-delà des outils permettant de mesurer le revenu national brut par habitant.* La réunion de 2016 du Forum pour la coopération en matière de développement a mis en lumière les différents problèmes auxquels font face les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays touchés par un conflit et caractérisés par leur fragilité et les pays à revenu intermédiaire. Le Forum a relevé le problème que posait pour la mise en œuvre du Programme 2030 l'existence de lacunes en matière de connaissances et souligné qu'il était urgent d'acquiescer davantage d'informations contextuelles précises sur les besoins en matière de coopération pour le développement, les politiques et les meilleures pratiques.

11. *La coopération pour le développement devrait contribuer à la mobilisation et à l'utilisation optimale de tous les moyens de mise en œuvre.* L'aide publique au développement peut être un outil important dans des domaines tels que la mobilisation des ressources nationales, le renforcement des capacités statistiques et la conclusion de partenariats public-privé dans les pays en développement. Son rôle catalyseur devrait faire l'objet d'un suivi au regard de son efficacité à produire des résultats positifs en matière d'élimination de la pauvreté et de développement durable et non pas seulement à augmenter le volume des fonds. Il faudrait renforcer davantage les contributions croissantes et complémentaires de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et accroître le partage des connaissances. Il serait utile que le secteur privé développe sa stratégie de participation à la coopération pour le développement, et notamment au développement et au transfert des connaissances scientifiques, des technologies et de l'innovation, en faveur des pays en développement.

12. *La coopération pour le développement a un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de renforcer la responsabilisation de tous les acteurs du développement et d'améliorer la qualité et l'impact des partenariats.* Il s'agit notamment de promouvoir le rôle de supervision des parlementaires, d'apporter un appui à la société civile et de favoriser une plus grande participation du public à tous les aspects du processus de développement. Les approches sans exclusive axées sur les résultats et fondées sur des données factuelles sont essentielles pour faciliter le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel aux fins du développement durable.

III. Adapter la coopération pour le développement en vue d'appuyer les stratégies nationales de développement durable

13. *Les acteurs de la coopération pour le développement entreprennent des réformes institutionnelles et des politiques conformément au Programme 2030.* Quel que soit leur niveau de développement, les pays adaptent leurs politiques et stratégies de coopération pour le développement et réforment leurs institutions, notamment en créant de nouvelles fonctions au sein des entités existantes, afin d'intégrer le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba dans leurs activités de coopération. Les institutions de coopération pour le développement à tous les niveaux, y compris au sein du système des Nations Unies, doivent s'ajuster. Les instances mondiales devraient adapter leurs priorités, leurs stratégies internes,

leurs méthodes opérationnelles, leur mode de financement et leurs capacités aux objectifs du Programme 2030. Il est essentiel que, dans le cadre de toutes ces adaptations, des efforts soient faits pour aligner davantage les interventions au titre de la coopération pour le développement sur les priorités de développement des pays en développement.

14. *Il est essentiel que les pays s'approprient les politiques et que leurs gouvernements donnent l'impulsion pour qu'elles soient exécutées comme il se doit.* Un représentant a évoqué l'expérience qu'a eue son pays lorsqu'il a entrepris de rationaliser ses systèmes et institutions de gestion des finances publiques, ce qui s'est traduit par une augmentation des recettes intérieures, une forte réduction de la dette et des partenariats renforcés et plus diversifiés, notamment en mettant davantage l'accent sur la coopération Sud-Sud. Les politiques nationales de coopération pour le développement doivent refléter une démarche à l'échelle de l'ensemble de l'administration, et c'est toute la société qui doit se les approprier par des initiatives institutionnalisées de développement participatif mobilisant toutes les parties prenantes, notamment le parlement et les organisations de la société civile, qui jouent un rôle crucial de supervision.

15. *Pour que les pays s'approprient véritablement les politiques et s'y conforment, les méthodes de travail et les comportements devront changer de façon notable.* Les partenaires de développement ont reconnu que l'harmonisation est l'un des domaines où les progrès ont été lents. Certaines difficultés pratiques ont été recensées, notamment pour ce qui est de rapprocher les résultats qu'ils escomptaient en matière de développement de ceux des pays en développement et d'aligner leurs systèmes sur les différents systèmes nationaux de leurs partenaires. Il faudrait également revoir les outils de responsabilisation afin de s'assurer qu'ils tiennent suffisamment compte de la dynamique du développement qui peut produire des changements systémiques.

16. *À plus long terme, les approches fondées sur les programmes (par exemple, l'appui budgétaire et les fonds communs) favorisent un meilleur alignement avec les stratégies nationales de développement durable des pays en développement.* À cet égard, certains pays en développement procèdent à la révision de leurs politiques nationales de coopération pour le développement, en vertu de laquelle les partenaires sont tenus de se mettre d'accord sur les conditions d'engagement. Cette démarche peut non seulement favoriser l'harmonisation des politiques, mais aussi aider les pays en développement à consolider les stratégies et à renforcer leur base de connaissances.

17. *Remédier à la mauvaise qualité des données et accroître la visibilité des flux financiers et non financiers* seront également essentiels pour mieux harmoniser les mesures d'incitation et les efforts de coopération. Du fait du manque de données, toute programmation pendant cette phase initiale de la mise en œuvre du Programme 2030 est difficile, et c'est pourquoi certains pays en développement privilégient les données et les capacités statistiques nationales dans leurs activités de coopération internationale. Certains pays s'emploient également à intégrer pleinement leurs bases de données sur la coopération pour le développement dans leurs systèmes de gestion des finances publiques.

IV. Comblar les lacunes en matière de capacités et faciliter le développement et le transfert de technologies

18. *Les pays en développement ont fait observer qu'il existait d'énormes lacunes dans les politiques et les capacités institutionnelles de mise en œuvre du Programme*

2030, en particulier dans des domaines tels que l'administration publique, la mobilisation de ressources internes, y compris l'administration fiscale ainsi que les données et les statistiques. Les pays les moins avancés disposent généralement de capacités limitées leur permettant d'intégrer leurs politiques et de garantir une solide interface science-politique, qui jouera un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de développement durable. Une part plus importante de l'aide publique au développement devrait être consacrée à l'appui aux pays dotés des capacités d'élaboration de politiques et d'exécution les plus faibles. Il est essentiel que les réformes politiques soient accélérées afin de créer un environnement international plus favorable au développement durable, comme il est souligné dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

19. *L'action en faveur du renforcement des capacités devrait figurer en bonne place dans toutes les interventions prévues au titre de la coopération pour le développement au niveau des pays et être orientée vers la valorisation des ressources humaines et le développement des compétences des parties prenantes nationales, y compris les jeunes, les femmes et les filles. Cloisonner les projets sans impliquer les acteurs locaux ne se traduira pas par des résultats tangibles pour le développement durable. La coopération pour le développement axée sur le renforcement des capacités, notamment la coopération technique, devrait répondre à une demande dictée par des besoins évalués de façon précise.*

20. *La coopération pour le développement a un rôle crucial à jouer en aidant les pays en développement à exploiter les tendances technologiques en vue du développement durable, notamment par le biais de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Elle pourrait également mieux offrir aux pays en développement les moyens de relier les statistiques nationales aux mégadonnées, de manière à servir l'intérêt général. Dans le même temps, certains changements technologiques, tels que ceux faisant intervenir le travail mécanisé et la robotique, risquent de laisser les pays et les populations pauvres et marginalisés encore plus à la traîne. Le dialogue qui s'instaure autour de ces problèmes ne se déroule souvent que dans le cadre de négociations d'accords de libre-échange. Les participants ont appelé à consolider les cadres multipartites de discussion du développement et du transfert technologiques, sous l'angle de la coopération pour le développement, notamment au niveau régional. Le Forum pour la coopération en matière de développement est bien placé pour créer cet espace ouvert d'échanges multipartites au niveau mondial.*

V. Renforcer la contribution de la coopération Sud-Sud au développement durable

21. *La coopération Sud-Sud préserve la marge de manœuvre décisionnelle et budgétaire des pays en développement. Son cadre conceptuel non prescriptif de longue date repose sur des principes communs. Cette approche lui permet d'harmoniser les diverses priorités entre les parties prenantes et de veiller à ce que celles-ci les fassent siennes et participent aux activités collectivement. Ces caractéristiques sont manifestes par exemple dans les nouvelles banques de développement et d'investissement dans les infrastructures des pays du Sud, qui méritent de faire l'objet d'une étude plus poussée pour qu'on puisse en tirer des enseignements et des connaissances qui soient utiles à tous les acteurs de l'élimination de la pauvreté.*

22. *La coopération Sud-Sud dispose d'un potentiel immense pour ce qui est de réduire les disparités en matière d'accès aux possibilités d'élimination de la pauvreté et pour ce qui est répondre directement aux besoins locaux. L'expérience à*

cet égard montre que l'adoption de nouvelles politiques fondées sur l'échange de savoirs peut avoir des effets importants sur le développement. C'est ainsi, entre autres, que la coopération Sud-Sud peut contribuer à résoudre les problèmes systémiques qui réduisent la marge de manœuvre et nuisent au développement. Cette coopération tient compte de l'importance de l'application d'objectifs mondiaux à l'échelon local, comme ceux du développement durable, sans négliger les exigences contextuelles et les capacités disponibles pour résoudre les problèmes locaux. Elle devrait donc être en mesure de renforcer sa contribution à la création d'un environnement porteur s'appuyant sur des partenariats reflétant la diversité des parties concernées, avec la participation active de la société civile. À cet égard, certains participants ont souligné qu'il importait que la coopération Sud-Sud respecte les droits de l'homme et les approches fondées sur les droits et assure la responsabilisation du public et des bénéficiaires des projets de développement.

23. *La coopération Sud-Sud doit développer davantage ses institutions et ses échanges, tout en préservant son orientation stratégique axée sur la promotion de l'autonomie, la résilience et les changements structurels.* Des institutions devraient être créées ou les institutions existantes remaniées dans les pays en développement de façon à ce qu'elles puissent mieux canaliser la coopération Sud-Sud. Les échanges d'informations et de connaissances entre tous les acteurs des pays en développement, notamment les institutions de coopération pour le développement et les organisations de la société civile, devraient être renforcés. Des mécanismes de coordination fonctionnelle liés aux aspects politiques et opérationnels de la coopération pour le développement, qui n'existent pas encore, pourraient être envisagés. Des groupements régionaux de coopération peuvent être créés en plus grand nombre dans des domaines clefs, tels que le financement, les statistiques et le suivi et l'évaluation.

24. *Les participants ont demandé à l'ONU d'accentuer les efforts qu'elle déploie pour aider les partenaires du Sud à renforcer leur base de données factuelles sur la valeur ajoutée de la coopération Sud-Sud dans la réalisation de résultats en matière de développement durable.* À cet égard, les difficultés qu'il y a à réunir et à quantifier les données pertinentes ont été notées. On a le sentiment que les clivages conceptuels relatifs à ce qui est susceptible d'être qualifié de coopération Sud-Sud présentent moins d'intérêt pour les pays en développement. Au contraire, avec une idée claire de l'objectif fondamental de la coopération Sud-Sud, les pays en développement pourraient ainsi définir les critères permettant de déterminer et d'évaluer sa contribution à la réalisation du développement durable. Les participants ont souligné l'importance du Forum pour la coopération en matière de développement en tant que cadre d'échange de riches données d'expérience entre les partenaires du Sud et de consolidation des bonnes pratiques.

VI. Assurer la participation du secteur privé aux activités de coopération pour le développement

25. *Une participation effective du secteur privé aux activités de coopération pour le développement passe par l'établissement d'alliances dignes de ce nom entre les secteurs public et privé, fondées sur le principe d'une meilleure compréhension mutuelle.* Le secteur public devrait adopter une approche plus concrète en matière de possibilités d'innovation et inciter le secteur privé à investir dans le développement durable, d'une manière qui aille au-delà de la philanthropie et de la responsabilité sociale des entreprises. Les membres du secteur privé devraient percevoir le Programme 2030 comme offrant une occasion de repenser leur stratégie de création de valeur durable et d'amélioration de la « diplomatie commerciale », en

alignant leurs entreprises sur les priorités des sociétés qu'ils exploitent. Les participants ont relevé des cas où les gouvernements et le secteur privé œuvrent de concert dans ce sens.

26. *Le Forum pour la coopération en matière de développement de 2016 a résolument mis l'accent sur le renforcement de la base de données factuelles sur la participation du secteur privé à la coopération pour le développement*, comme moyen d'opérer un changement radical dans le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel, ainsi que dans le raffermissement de la confiance dans ce domaine.

27. *Le financement mixte constitue un moyen d'accroître la contribution du secteur privé à la coopération pour le développement*, non seulement au niveau du financement, mais aussi du renforcement des capacités, du développement et du transfert de technologies et de l'instauration de partenariats multipartites. Toutefois, dans le contexte des énormes déficits de financement associés aux efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable, le financement mixte n'est pas une panacée. Les tendances actuelles en matière de financement mixte révèlent des investissements plus importants dans les pays à revenu intermédiaire et ceux à faible niveau de pauvreté.

28. *Les débats qui se déroulent au sein du Forum pour la coopération en matière de développement et d'autres instances ne sont plus axés sur l'utilité du financement mixte mais visent plutôt à se faire une meilleure idée du moment où son utilisation est appropriée, de la façon dont il faudrait y avoir recours et sous quelle forme, ainsi que des moyens permettant de déterminer et de gérer les risques qui y sont associés*. Une coopération pour le développement mixte se justifie au « cas par cas », afin d'éviter de verser des subventions qui n'ont lieu d'être au secteur privé, d'assurer un bon rapport coût-efficacité et de gérer efficacement les risques pour les secteurs public et privé. Le Forum peut constituer un cadre multipartite neutre permettant de recueillir de nouvelles données, de définir des orientations et de dégager des possibilités de renforcement des capacités, allant dans le sens de l'utilisation efficace des instruments de financement mixte en faveur des pays en développement.

29. *La coopération pour le développement peut favoriser la participation du secteur privé dès le départ grâce à la conception de projets en commun et au renforcement dans les pays en développement des capacités des administrations nationales et locales, des institutions de financement du développement local, des parlementaires et des organisations de la société civile*.

30. *Les pays en développement concernés devraient jouer un rôle primordial dans les décisions concernant l'utilisation de l'APD pour le financement mixte du développement* et dans la planification, l'élaboration et la gestion de projets spécifiques de financement mixte, quel que soit le pourcentage de l'APD par rapport à l'investissement du secteur privé envisagé. À ce propos, les participants ont souligné qu'il importait d'appliquer les principes d'une coopération pour le développement efficace, notamment en alignant les projets sur les priorités des pays en développement et en veillant à ce que les pays se les approprient fermement.

31. *Des efforts considérables sont à déployer pour assurer la transparence et la responsabilisation de tous les acteurs de la coopération pour le développement mixte*. Des mesures doivent être prises pour inciter les institutions bilatérales et multilatérales de financement du développement à publier leurs contrats et à établir des mécanismes de plainte; le rôle que pourrait jouer l'ONU dans l'élaboration de cadres réglementaires mondiaux, de normes et de directives a été noté à cet égard.

En outre, l'importance de mettre en place des mécanismes de validation indépendants a été soulignée.

VII. Renforcer le suivi et l'évaluation de la coopération pour le développement en vue d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement durable

32. *Toutes les parties prenantes ont une responsabilité collective en ce qui concerne le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris dans le domaine de la coopération pour le développement, en mettant fortement l'accent sur l'apprentissage mutuel pour obtenir de meilleurs résultats et ne laisser personne de côté.* La responsabilité effective des pouvoirs publics envers les citoyens sert de base à un suivi et un examen efficaces des progrès à tous les niveaux et il convient de la renforcer, notamment en intensifiant les efforts de collecte de données.

33. *La participation active des parlements, des autorités locales et de la société civile est particulièrement importante en raison de l'obligation dans laquelle se trouvent les gouvernements à l'échelon national de rendre compte de l'exécution de leurs engagements en matière de coopération pour le développement au titre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.* À cet égard, le Forum a de nouveau souligné la nécessité pressante d'aider à renforcer les moyens d'intervention des parlementaires, des autorités locales et des organisations de la société civile.

34. *Les critères permettant de mesurer les progrès doivent être solidement ancrés et alignés sur les plans nationaux de développement durable, y compris dans le cas de la coopération pour le développement mixte et privée.* Une norme mondiale de surveillance de la procédure budgétaire nationale, assortie de sa composante d'audit, pourrait aider les pays à mieux lier les ressources aux résultats et à intégrer l'ensemble de la gestion financière, y compris la coopération pour le développement.

35. *Les questions liées aux capacités statistiques et aux données de qualité, telles que la ventilation, la convergence et l'accessibilité des données, devraient être abordées simultanément, en vue d'une coopération pour le développement plus transparente et plus responsable et pour la conception et la mise en œuvre de meilleures politiques et pratiques.*

36. *Un espace ouvert est nécessaire pour concevoir et mettre en place un solide cadre de résultats nationaux liés aux objectifs de développement durable, doté d'indicateurs plus précis et d'incitations pour les acteurs non étatiques.* Le Forum a beaucoup insisté sur la nécessité d'intensifier les échanges au niveau des pays sur le suivi de l'évolution des comportements de tous les acteurs de la coopération pour le développement et sur la promotion de la transparence et de la responsabilisation à plusieurs niveaux. La nécessité de créer un environnement propice pour les organisations de la société civile a également été soulignée.

37. *Les systèmes et les processus de suivi et d'examen de la coopération pour le développement à tous les niveaux devraient être liés à des moyens plus concertés et plus cohérents.* Des mécanismes de surveillance régionaux (par exemple, le Mécanisme de surveillance des Nations Unies) peuvent jouer un rôle renforcé en reliant entre eux les travaux sur la responsabilité aux niveaux national et mondial, afin de faciliter l'apprentissage entre pairs et de fournir des données supplémentaires. Le Forum pour la coopération en matière de développement a un rôle unique à jouer en offrant le principal cadre multipartite mondial d'examen

ouvert et honnête et des débats orientés vers l'action sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement, y compris sur sa qualité, ses effets et son efficacité.

38. *La coopération pour le développement en soi devrait favoriser des processus de suivi et d'évaluation sans exclusive, fondés sur des données factuelles et beaucoup plus dynamiques, propices à l'expérimentation, qui ont tôt fait d'éprouver leurs limites et prompts à reconnaître leurs échecs sans crainte. Une telle approche est essentielle pour libérer la pleine force de la créativité humaine et susciter un apprentissage, des ajustements et des innovations plus rapides dans les politiques et les pratiques.*

VIII. Voie à suivre et prochaines étapes

39. *Nous devons être animés d'un même sentiment d'urgence qui nous pousse à prendre immédiatement des mesures susceptibles d'être tournées vers la réalisation des objectifs de développement durable. Nous n'avons pas le temps de rechercher des solutions parfaites. Les participants ont demandé au Conseil économique et social, notamment le Forum pour la coopération en matière de développement, de fournir des orientations et des impulsions claires pour le système des Nations Unies pour le développement et au-delà, pour ce qui est d'aider à créer et à rétablir les systèmes d'incitation, dans le cadre desquels la synergie et la collaboration sont récompensées et la concurrence non rentable est évitée.*

40. *La coopération pour le développement doit favoriser les changements de mentalité nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable, ce qui conduit à passer des approches sectorielles aux approches intégrées, des approches gouvernementales à des approches faisant intervenir l'ensemble du gouvernement et l'ensemble de la société, et à mesurer le développement non pas en termes de revenu ou de croissance mais à l'examiner sous les multiples angles de la pauvreté, de la durabilité et de l'inclusion. Elle devrait permettre de passer du financement à un principe de partenariat élargi ainsi qu'à une participation effective de toutes les parties prenantes.*

41. *La coopération pour le développement devrait aider à renforcer les institutions et les systèmes de manière à éliminer la discrimination et les inégalités et à placer les populations au centre en tant que partenaires actifs dans la mise en œuvre du Programme 2030. L'Organisation des Nations Unies et tous les gouvernements devraient associer les jeunes, en particulier de manière plus tangible et significative. Comme ceux qui seront les plus touchés par le Programme 2030, les jeunes peuvent être encouragés à jouer un rôle plus important – un rôle qui est au cœur du processus de suivi, d'examen et de responsabilisation, grâce à l'introduction d'un mode de pensée dynamique et perturbateur assorti de l'audacieux objectif de ne laisser personne à la traîne.*

42. *Le système de développement des Nations Unies a un rôle clef à jouer en favorisant les partenariats dans tous les domaines du développement durable, notamment en ce qui concerne la mobilisation de ressources financières et non financières, la coopération Nord-Sud et Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire, et la coopération pour le développement mixte et privée. Le système des Nations Unies pour le développement devra s'adapter aux objectifs du programme intégré élargi et répondre à la forte demande d'appropriation par les pays des stratégies nationales de développement durable.*

43. *L'indépendance conceptuelle et politique du Forum pour la coopération en matière de développement est essentielle à sa capacité d'innovation et à sa*

contribution aux efforts de mise en œuvre déployés à tous les niveaux. Grâce à des échanges ouverts et honnêtes, le Forum de coopération pour le développement de 2016 a fait progresser le dialogue politique mondial sur la manière dont la coopération pour le développement peut jouer des rôles plus stratégiques dans la promotion des approches fondées sur les droits, axées sur les résultats et faisant intervenir l'ensemble de la société pour aider les pays en développement à renforcer la maîtrise nationale et toutes les parties prenantes à assurer la réalisation du Programme 2030. Les participants ont demandé à l'instance de continuer à renforcer sa capacité de promouvoir le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel et à formuler des directives en matière de coopération pour le développement au titre de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

Annexe

Travaux d'analyse du Forum pour la coopération en matière de développement au cours du cycle 2014-2016

- *Rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement.* Rapport bisannuel le plus récent et principale contribution de fond à la réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement de 2016, qui traite de l'importance et du très fort potentiel de la coopération pour le développement en tant que levier pouvant mettre effectivement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- *Enquête des responsabilités de la quatrième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement.* Répertoire et analyse les données sur l'état de la coopération pour le développement sur le terrain dans les pays qui ont participé à l'enquête et qui ont articulé leur évaluation autour de « catalyseurs de responsabilité partagée », tels que les politiques nationales de coopération pour le développement, les cadres de résultats par pays, les structures institutionnelles claires dotées de plateformes de dialogue, et des informations de qualité

Coopération pour le développement : cadre et mise en œuvre

- *Quid de la coopération pour le développement?* Principales tâches et activités de la coopération pour le développement fondées sur de nouveaux programmes universels
- *De nouvelles formes de coopération et une plus grande cohérence pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable.* Assurer la cohérence de la politique nationale pour maximiser l'utilisation de nouvelles formes de coopération pour le développement
- *Réorganiser les institutions de coopération pour le développement pour leur permettre d'exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030.* Un engagement actif comme point d'appui d'un meilleur alignement, d'une meilleure intégration et d'une plus grande cohérence
- *Évaluer la pertinence des différentes modalités de coopération pour le développement pour une efficacité et un impact améliorés après 2015.* Explorer les possibilités uniques que représente chacune de ces modalités dans le paysage transformé de la coopération pour le développement
- *Ajuster la coopération pour le développement aux objectifs de développement durable.* Enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et élaboration d'une politique cohérente à tous les niveaux du gouvernement
- *Faire que la coopération pour le développement relative au changement climatique prenne en compte les besoins des pays les plus vulnérables.* Analyser les tendances et questions récentes relatives au financement de la coopération pour le développement pour les pays touchés par le changement climatique

Tendances du financement et du renforcement des capacités de la coopération pour le développement

- *Améliorer les affectations de l'aide publique au développement après 2015.* Réexaminer le rôle de l'aide publique au développement et assurer qu'elle soit utilisée dans les zones qui en ont le plus besoin et où elle est la plus adaptée

- *Les affectations de l'aide publique au développement et autres tendances de la coopération pour le développement dans les pays les moins avancés et les contextes de vulnérabilité.* Identifier les tendances récentes dans l'affectation de l'aide publique au développement et appliquer un ensemble de modèles adapté aux besoins particuliers de chaque pays
- *Coopération mixte et coopération du secteur privé pour le développement :* évaluation de leur impact et de leur efficacité en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Les éléments pertinents et significatifs à examiner
- *Renforcer la facilitation de la technologie et le renforcement des capacités après 2015 : comprendre les enjeux.* Lier l'innovation technologique aux objectifs de développement durable
- *La coopération internationale pour le développement de sorte à promouvoir la facilitation de la technologie et le renforcement des capacités pour le Programme 2030.* Explorer la relation entre la coopération pour le développement et la promotion de la technologie et du renforcement des capacités

Suivi et examen de la coopération pour le développement

- Répondre aux changements et aux défis en matière de suivi et d'examen de la coopération pour le développement au niveau national. Utiliser six catalyseurs de responsabilité partagée pour répondre aux changements et aux défis et identifier des solutions pour l'avenir
- Suivi et examen de la coopération pour le développement en soutien à la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015. Explorer les façons d'aider les gouvernements à se préparer au suivi et à l'examen d'une série toujours plus complexe d'engagements mondiaux relatifs à la coopération pour le développement
- Adapter à l'échelle locale le suivi et l'examen de la coopération pour le développement dans le cadre du Programme 2030. Perspectives et défis relatifs au suivi et à l'examen de la coopération pour le développement effectués à l'échelle locale
- Cadres de résultats par pays pour un suivi et un examen efficaces. Utiliser des cadres de résultats par pays intégrés et alignés pour soutenir le Programme 2030
- Suivi de la coopération pour le développement par les citoyens en vue de soutenir la mise en œuvre du Programme 2030. Aperçu général des systèmes de suivi par les citoyens et des moyens permettant un suivi et un examen efficaces par les citoyens

Manifestations parallèles au Forum pour la coopération en matière de développement, New York, 20-22 juillet 2016

- Lancement de l'étude de responsabilité du Forum pour la coopération en matière de développement, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
- CSO Partnership for Development Effectiveness, « Renforcer la prise de responsabilité et la cohérence des politiques au sein de la coopération Sud-Sud : en contrôler la qualité et rendre compte de son impact au niveau national », Reality of Aid, Programme des Nations Unies pour le développement

- « Financement mixte à l'heure des objectifs de développement durable », atelier technique, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
- « Gérer la coopération triangulaire en Amérique latine : outils et pratiques des pays », Programme ibéro-américain de renforcement de la coopération Sud-Sud
- « Le prochain dispositif de mesure et de suivi du financement du développement en soutien au Programme 2030 : soutien public total au développement durable », Organisation de coopération et de développement économiques et secrétariat du Comité des politiques de développement
- « L'adaptation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le rôle de la coopération pour le développement en Asie et dans le Pacifique », Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement « Principes de la coopération Sud-Sud et soutien public total au développement durable : ce que les conclusions des études de cas dans le Sud nous apprennent en termes de convergence et de divergence », Network for Southern Think Tanks (NeST) et Institut allemand de développement
- « Coopération effective pour le développement des pays les moins avancés », Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Colloques préparatoires

- Forum pour la coopération en matière de développement : Belgique, colloque de haut niveau, 6-8 avril 2016
- Forum pour la coopération en matière de développement : Ouganda, colloque de haut niveau, 4-6 novembre 2015
- Forum pour la coopération en matière de développement : République de Corée, colloque de haut niveau, 8-10 avril 2015

Autres manifestations préparatoires du cycle 2014-2016 du Forum pour la coopération en matière de développement

- Coopération pour le développement : un levier pour la mise en œuvre intégrée des objectifs de développement durable, exposé sur les préparatifs du Forum pour la coopération en matière de développement de 2016, 22 février 2016
- Mobiliser le financement du développement en vue du Programme 2030 : les prochaines étapes visant à mesurer le soutien public total au développement durable, manifestation parallèle au Forum pour la coopération en matière de développement, 27 octobre 2015
- L'impact de la coopération mixte et de la coopération du secteur privé pour le développement : que peut-on en attendre concrètement? Événement spécial du Forum pour la coopération en matière de développement à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, 16 juillet 2015
- Réunion conjointe de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social : « Un partenariat mondial renouvelé pour le développement et dispositions consécutives au huitième objectif du Millénaire pour le développement », 30 octobre 2014